



Extrait du Solidaires-Météo

<http://www.solidaires-meteo.org/Communique-intersyndical-CHSCTSS-NE-du-4-juillet-2017.html>

Communiqué intersyndical CHSCTSS/NE du 4 juillet 2017

- Sections locales - Nord-Est - CHSCT -

Date de mise en ligne : mercredi 5 juillet 2017

Copyright © Solidaires-Météo - Tous droits réservés

Les représentants du personnels ont quitté la séance pour protester contre la suppression du poste de psychologue du travail.

Présents

Yves Grégoris, Président
Alexandre GALLAND, Chef de la division administrative
Lionel Pflumio Pierre-Luc Payet SNITM-FO
Catherine Picard SNM-CGT
Annick Blanck Solidaires-Météo
Simon Leva Solidaires-Météo
Florence Schutz expert pour FO
M. Jérôme Lallement, Assistant de prévention
M. Alain Courbet, Expert permanent
Mme Danielle Seiller, assistante sociale de la DSCA-NE

Excusées

Mme Yolande Guerber, Inspectrice Santé et Sécurité au Travail
Mme Corrine Mas, infirmière de la DSCA-NE
Docteur Heil-Corteggiani, médecin de prévention

14h05 Ouverture de la réunion par DIRNE/D
lecture de l'ordre du jour

14h15 lecture de la déclaration intersyndicale

Déclaration intersyndicale pour le CHSCTSS/NE du 4 juillet 2017

Les représentants du personnel au CHSCTSS/NE notifient leur désaccord suite à la décision de la direction de supprimer le poste de psychologue du travail à Météo France

Déclaration intersyndicale des représentants des personnels au CHSCT/EP

« Selon l'article 4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Suite aux restructurations et à la multiplication des RPS, un travail en commun de plusieurs années entre les représentants des personnels et la direction avait été conduit, s'appuyant notamment sur les recommandations du cabinet d'expertise Technologia. Parmi ces préconisations, on trouvait le recrutement de deux psychologues : un psychologue du travail et un psychologue clinicien.

La suppression, sans aucune concertation, du poste de psychologue du travail nous apparaît comme une remise en cause de tout le travail accompli par les acteurs de la santé et de la sécurité à Météo-France.

Alors que nous sommes à nouveau en phase de réorganisation globale, sans vision claire sur les perspectives, que des problèmes organisationnels et managériaux se multiplient (nombreuses interventions du cabinet JLO Conseils), la Direction décide de se passer de ce poste nécessaire au respect de l'article du Code du travail sus-cité, prenant la responsabilité de laisser les agents dans un désarroi important.

Au-delà du prétendu « constat partagé » sur l'état de santé des agents, nous sommes en droit d'attendre un travail de fond sur ces questions. Les différents outils proposés (comités de suivi locaux, CA3S, COPIL RPS et les multiples GT) ne peuvent se suffire à eux-mêmes et nécessitent l'expertise et l'accompagnement d'un psychologue du travail attaché à l'établissement.

Pour ces raisons, nous ne voyons pas pourquoi continuer à participer aux différentes instances relatives à la santé et à la sécurité au travail ».

C'est un choix irresponsable de la direction qui remet en cause toute la politique de santé et de sécurité de l'établissement.

Pour le NE nous garderons en mémoire sa présence et ses différentes actions en faveur du personnel lors de moments particulièrement difficiles.

Suite à cette déclaration nous décidons de quitter la séance.

Réponse de DIRNE/D

La séance en CHSCT/EP a été levée sans que la direction ne puisse présenter les solutions de remplacement. Il regrette ce manque d'écoute avant de décider d'un boycott et met en évidence les conséquences de notre absence sur les suites des réorganisations dans la DIRNE et la mise en place des mesures d'accompagnement auprès du personnel.

Il ne souhaite pas reconvoquer sans quorum.

La prise de connaissance tardive par les OS de la suppression du poste de la psychologue du travail lors du CHSCT/EP a entraîné la levée de la séance. Au niveau local, lors de ce CHSCTSS/NE, nous avons décidé de boycotter.

14h20 Fin de la séance.

Boycotter ne signifie pas que nous ne sommes pas à l'écoute, n'hésitez pas à contacter les représentants syndicaux pour faire remonter les difficultés que vous rencontrez.